

LE SUIVI DE VOTRE ENFANT DANS LE REPOP AQUITAINE

UN ACCOMPAGNEMENT POUR UNE DUREE DE 2 ANS



Le RéPOP est un réseau de professionnels de santé qui propose aux **enfants et adolescents en surpoids** une **prise en charge de proximité et pluridisciplinaire pour une durée de 2 ans**.

Cette prise en charge repose sur **un suivi médical régulier par un médecin** membre du RéPOP, qui est votre interlocuteur privilégié.

Après les **2 premières consultations d'évaluation**, il définira avec vous les **différentes options de prise en charge**, adaptées à la situation de votre enfant sur son **alimentation**, son **activité physique** et son mode de vie et mettra en place un suivi régulier.

Ainsi, il peut éventuellement être accompagné d'autres professionnels paramédicaux membres du RéPOP pour aider votre enfant à mettre en place les changements proposés : **psychologues, diététiciens, kinésithérapeutes, enseignants APA, infirmières ...**

L'équipe de coordination du RéPOP assure le lien entre tous ces intervenants et les patients pris en charge.

MODALITES ET RYTHMES DE SUIVI RECOMMANDES

- o **Suivi médical** : une consultation tous les 2 à 3 mois minimum.

Selon la demande du médecin :

- o **Suivi diététique** : en alternance avec le suivi médical. (*8 consultations libérales maximum prises en charge par le RéPOP pendant la durée du suivi*)
- o **Suivi psychologique** : selon le rythme défini en concertation avec le professionnel (*15 consultations libérales maximum prises en charges par le RéPOP pendant la durée du suivi*)

Les **consultations de suivi** avec le médecin sont à la charge du patient et sont remboursées comme des **consultations classiques**.

Les **consultations diététiques et psychologiques sont prises en charge directement** par le RéPOP (dans la limite indiquée ci-dessus), dans la mesure où elles ne sont pas remboursées par l'assurance maladie.

APRES 2 ANS, QUE SE PASSE-T-IL ?

Au terme des 2 ans, il est recommandé **de poursuivre le suivi régulier par le médecin** afin d'aider votre enfant à maintenir les changements mis en œuvre.

Le RéPOP n'a **plus la possibilité de prendre en charge** financièrement **les consultations diététiques et psychologiques** effectuées par des professionnels libéraux.

Cependant, **les autres recours** proposés par le RéPOP restent éventuellement **possibles** sur demande de votre médecin après concertation avec la coordination du RéPOP : ateliers d'activité physique adaptée, groupes d'éducation thérapeutique, séjours au centre Montpribat, bilans hospitaliers ...

RéPOP Aquitaine, 1 rue Despujols
33000 Bordeaux - Tél : 05 56 96 00 82
repop.aquitaine@wanadoo.fr



En savoir plus
www.repop-aquitaine.org